

**Compte rendu SOMMAIRE  
de la réunion du conseil municipal  
du 29 janvier 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

**Etaient présents** : M. Lux, M. Vermelin, M. Vedel, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, M. Roblin, M. Henry, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, M. Fréminet, M. Simon, M. Goeriot, Mme Prot, M. Hazard, Mme Peyriguey, M. Chantier,

**Absents et excusés** : Mme Bednarek-Macel, Mme Bernard, Mme Vignol, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Grasset, Mme Collet, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Artola, Mme Lenhard, Mme Lamousse, M. Hénon,

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Bednarek-Macel à M. Vermelin
- Mme Delval à M. Vedel
- Mme Boaretto à M. Minardi
- Mme Collet à Mme Renaud
- M. Dumont à M. Hazard

Le Conseil Municipal constate que le quorum est atteint.

**Désigne** M. Yannick SIMON, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

**Désigne** M. Charles DEFONTENAY, Directeur Adjoint Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

**14 – 0102 – 5.7 Décision sur l'intégration de Belleray dans le périmètre de la Communauté de Communes de Verdun**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité se prononce** favorablement pour l'intégration de la commune de Belleray dans le périmètre de la Communauté de Communes de Verdun.

**14 – 0103 – 5.7 Création d'une communauté d'agglomération autour de Verdun – Déclaration d'intention**

Monsieur le Maire présente un amendement en séance qui est le suivant : « Dans le dernier paragraphe, le périmètre « codécoms de Verdun / Charny + Belleray + tout ou partie de la codécom d'Etain » est remplacé par « codécoms de Verdun / Charny + Codécom d'Etain avec ou sans Belleray » »

« Dans le dernier paragraphe, est ajouté le périmètre « codécom de Verdun / Charny + les quatre communes de la codécom d'Etain faisant partie du bassin de vie de Verdun (Châtillon sous les Côtes, Damloup, Eix, Moulainville) avec ou sans Belleray. » »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, adopte** l'amendement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à saisir Madame la Préfète de la Meuse des périmètres alternatifs suivant :

- o codécoms de Verdun / Charny + Belleray

- codécoms de Verdun / Charny + Codécom d'Etain avec ou sans Belleray
- codécom de Verdun / Charny + les quatre communes de la codécom d'Etain faisant partie du bassin de vie de Verdun (Châtillon sous les Côtes, Damloup, Eix, Moulainville) avec ou sans Belleray
- tout autre périmètre ayant le plus de chance de permettre la création de la communauté d'agglomération.

**Autorise** Monsieur le Maire à saisir l'ensemble des Maires du bassin de vie de Verdun et de la Communauté de Communes d'Etain du présent rapport, en appelant très précisément leur attention sur l'intérêt de prendre dès à présent une délibération précisant leur volonté d'adhérer à la communauté d'agglomération. Ces délibérations seront en effet de nature à informer au plus tôt Madame la Préfète des majorités qualifiées qu'elles révéleront pour lui permettre de définir les périmètres envisageables de la future communauté d'agglomération sur lesquels les simulations devront porter.

**Autorise** Monsieur le Maire à demander aux services préfectoraux de procéder aux études juridiques, budgétaires et fiscales permettant aux futures équipes municipales de se prononcer au plus vite dès leur installation. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

VERDUN, le 18 février 2014



Le Maire,

Arsène LUX